



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Yves PARROT (Suppléant), Monsieur Patrick DAVET (Suppléant), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°160211_008
BUDGET PRIMITIF 2016
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160211_008 BUDGET PRIMITIF 2016

BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 26 janvier 2016 fixant le prochain comité syndical le 11 février 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 11 février 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

I – Exposé des motifs

Le Budget annexe « Prestation de Services Numériques » retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux Services Numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres du Syndicat mixte Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte Gironde Numérique fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce Budget est ainsi assujéti à la TVA.

II – Présentation du Budget

Le projet de Budget est voté sans reprise anticipée des résultats de l'année 2015.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 18 000 euros se décomposant :

- 15 000 euros en section d'exploitation,
- 3 000 euros en section d'investissement.

1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses d'un montant total de 15 000 euros sont réparties entre :

- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 12 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 1 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 2 000 euros.

**DÉLIBÉRATION N°160211_008
BUDGET PRIMITIF 2016**

BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Les recettes d'un montant total de 15 000 euros sont réparties entre :

- Prestation de services pour 15 000 euros.

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 3 000 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 3 000 euros.

Les recettes d'un montant total de 3 000 euros sont réparties entre :

- Virement de la section d'exploitation pour 1 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 2 000 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2016 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 11 février 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : maquette du Budget Primitif 2016

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Le Président,

A, le

Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A, le 11/02/2016

Date de convocation : 26 janvier 2016

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

ARRÊTÉ EN ... le 11/02/2016...